

**Date limite de présentation de la demande : le 31 décembre 2019**

Pour être admissible à la prestation annuelle de 400 \$, vous devez être résident du Nouveau-Brunswick au 31 décembre 2018 et vous devez avoir reçu une prestation en vertu de *la Loi sur la sécurité de la vieillesse (Canada)*, notamment :

- le Supplément de revenu garanti du fédéral (SRG) en 2018 (doit être âgée de 65 ans ou plus) ou
- l'Allocation au survivant du fédéral en 2018 (doit être entre l'âge de 60-64 ans) ou
- l'Allocation du fédéral en 2018 (doit être entre l'âge de 60-64 ans).

**Important:** Les personnes âgées de moins de 60 ans qui reçoivent une prestation du fédéral ne sont pas admissibles à cette prestation.

**SI VOUS ÊTES ADMISSIBLE, VEUILLEZ DONNER TOUS LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS :**

En lettres moulées, S.V.P. :  M.  Mme  Mlle Date de naissance: A \_\_\_\_\_ M \_\_\_\_\_ J \_\_\_\_\_

1. Nom du prestataire \_\_\_\_\_  
Nom de famille Prénom Second prénom

2. Adresse postale \_\_\_\_\_  
(numéro, rue et appartement) Ville Province

3. Code postal \_\_\_\_\_ 4. Téléphone \_\_\_\_\_

5. Numéro d'assurance sociale    Langue de choix pour les demandes de renseignements :  
 Anglais  Français

6. Indiquez les prestations du fédéral que vous avez reçues en 2018 :  
Supplément de revenu garanti (SRG) (doit être âgée de 65 ans ou plus)  Oui  Non  
Allocation au survivant (doit être entre l'âge de 60-64 ans)  Oui  Non  
Allocation (doit être entre l'âge de 60-64 ans)  Oui  Non

7. Résidiez-vous au Nouveau-Brunswick le 31 décembre 2018?  Oui  Non

8. Demeurez-vous avec votre conjoint?  Oui  Non  Non-applicable

9. Nom de votre conjoint \_\_\_\_\_

10. Numéro d'assurance sociale de votre conjoint

Je déclare que les renseignements précités sont exacts et j'autorise Emploi et Développement social Canada à les vérifier. Je sais que ma demande doit être présentée au plus tard le 31 décembre 2019.

Signature du prestataire \_\_\_\_\_

Date \_\_\_\_\_ Téléphone \_\_\_\_\_

Si le prestataire est incapable de remplir ou de signer cette demande, son représentant doit remplir la partie suivante :

Signature du représentant du prestataire \_\_\_\_\_

Date \_\_\_\_\_ Téléphone \_\_\_\_\_

**SI LES DEUX CONJOINTS REÇOIVENT LE SUPPLÉMENT DE REVENU GARANTI ET VIVENT DANS LE MÊME MÉNAGE, UNE SEULE PRESTATION SERA VERSÉE.**

Les renseignements personnels sur cette demande sont recueillis en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick et ils serviront à déterminer l'admissibilité au Programme de prestation pour personnes âgées à faible revenu et à l'administration nécessaire de ce programme. Vous pouvez faire part de vos questions sur la collecte et l'utilisation de ces renseignements au gestionnaire Comptabilité d'impôt, Finances et Conseil du Trésor, C.P. 1900, Fredericton (N.-B.) E3B 5G4. N° de téléphone : 1-800-669-7070, adresse électronique : [wwwfin@gnb.ca](mailto:wwwfin@gnb.ca).

Préparation de la déclaration de revenus - Par l'entremise du Programme communautaire des bénévoles en matière d'impôt (PCBMI), les organismes communautaires mettent sur pied et tiennent des comptoirs de préparation des déclarations afin que les bénévoles puissent remplir les déclarations de revenus et de prestations pour les particuliers admissibles qui ont un revenu modeste et une situation fiscale simple. Pour déterminer si vous êtes admissible et découvrir une clinique de préparation d'impôt dans votre région, veuillez consulter le site web suivant : <http://www.cra-arc.gc.ca/tx/ndvdlis/vlntr/nd-fra.html>

**POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS, COMPOSEZ LE 1-800-669-7070**

Réservé à la régie interne :